



# Assemblée générale

Distr. limitée  
2 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
**Sous-Comité scientifique et technique**  
**Cinquante-neuvième session**  
Vienne, 7-18 février 2022  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire\*  
**L'espace et la santé mondiale**

## Projet de résolution sur l'espace et la santé mondiale

### Note établie par le Président du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale

1. À sa cinquante-cinquième session, tenue en 2018, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a fait sienne la décision de son Groupe de travail plénier visant à inscrire un nouveau point intitulé « L'espace et la santé mondiale » à son ordre du jour. À sa soixante et unième session, également tenue en 2018, le Comité a salué l'inscription de ce nouveau point ainsi que la création, au titre de ce point, d'un groupe de travail présidé par Antoine Geissbühler (Suisse). Le Comité a fait sienne la décision selon laquelle le Président de ce groupe de travail nouvellement créé et le Secrétariat présenteraient au Sous-Comité, à sa cinquante-sixième session, un projet de plan de travail pluriannuel pour le groupe de travail, en tenant compte du rôle du Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, qui avait été créé en 2014 et avait tenu quatre réunions entre 2015 et 2018.

2. Conformément au plan de travail pluriannuel, avalisé par le Comité à sa soixante-deuxième session, en 2019, le Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale a approuvé, lors de la réunion qu'il a tenue en 2021, les recommandations concernant les politiques, les expériences et les pratiques en matière d'utilisation des sciences et des techniques spatiales au service de la santé mondiale qu'il était prévu de présenter à l'Assemblée générale sous la forme d'un projet de résolution. Dans le cadre des travaux du Groupe de travail pour 2021, le Président du Groupe doit présenter un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale. Le projet en question, qui figure dans le présent document, a été établi par le Président du Groupe de travail et intègre les observations que les membres du Groupe ont formulées à la réunion intersessions tenue en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

\* [A/AC.105/C.1/L.392](#).



## Projet de résolution sur l'espace et la santé mondiale

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 51/122 du 13 décembre 1996, 54/68 du 6 décembre 1999, 59/2 du 20 octobre 2004, 66/71 du 9 décembre 2011, 69/85 du 5 décembre 2014, 70/1 du 25 septembre 2015, 71/90 du 6 décembre 2016, 73/91 du 7 décembre 2018 et 76/3 du 25 octobre 2021,

*Rappelant également* les recommandations formulées dans la résolution intitulée « Le Millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain », adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique<sup>1</sup>, dans laquelle les États participants ont appelé à agir pour améliorer les services de santé publique en élargissant et en coordonnant les services faisant appel aux techniques spatiales pour la télémédecine et la lutte contre les maladies infectieuses,

*Rappelant en outre* le cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) et sa priorité thématique 5, relative au renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale,

*Reconnaissant* l'importance de la contribution des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications aux efforts de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>, en particulier à la poursuite de l'objectif de développement durable n° 3, qui consiste à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge,

*Soulignant* que l'objectif général 2 du programme « Espace 2030 »<sup>3</sup>, qui vise à tirer parti des possibilités qu'offrent les activités spatiales pour résoudre des difficultés de la vie quotidienne et à mettre à profit les innovations du secteur spatial pour améliorer la qualité de la vie, pourrait être atteint en renforçant la coopération dans le domaine spatial pour favoriser la santé mondiale, en améliorant l'utilisation et l'application de la médecine, des sciences et des techniques spatiales, des innovations dans le domaine de la santé mondiale, de la coopération et du partage des informations et des outils pour améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions en matière de santé publique et de soins de santé, et en renforçant les capacités dans les domaines de la médecine, des sciences et des techniques spatiales,

*Convaincue* de l'importance des sciences, des techniques et des applications spatiales pour améliorer les sciences de la vie dans l'espace et les techniques de santé numérique, telles que la télésanté, la télémédecine et la télé-épidémiologie, afin d'assurer la prévention et la maîtrise des maladies et des problèmes concernant la santé mondiale, la promotion de la santé humaine, de la salubrité de l'environnement, de la santé animale et de l'approvisionnement alimentaire, et les progrès de la recherche médicale et des pratiques sanitaires, y compris la prestation de services de santé aux personnes et aux collectivités quelle que soit la situation géographique, de manière à favoriser un accès équitable, abordable et universel à la santé,

*Notant avec satisfaction* les travaux que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ses organes subsidiaires et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat conduisent dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale, notamment dans le cadre de l'équipe sur la santé publique (équipe 6), constituée pour mettre en œuvre les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que dans le cadre de l'initiative de suivi de l'équipe 6, du

<sup>1</sup> Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

<sup>2</sup> Résolution 70/1.

<sup>3</sup> Résolution 76/3.

Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, de la priorité thématique 5 d'UNISPACE+50, relative au renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale, et du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale du Sous-Comité scientifique et technique du Comité,

*Profondément préoccupée* par les effets dévastateurs que produisent à l'échelle mondiale les maladies infectieuses émergentes et d'autres situations d'urgence ayant des répercussions sanitaires, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sur la vie, la société et le développement, et exhortant la communauté internationale à adopter une approche « Une seule santé » en renforçant le rôle des solutions spatiales, en particulier de la télésanté, en matière de suivi, de préparation et d'intervention,

1. *Encourage* les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les gouvernements et le secteur privé à faire preuve d'une coordination effective dans toutes les activités spatiales essentielles en rapport avec la santé mondiale ;

2. *Encourage* les formes officielles de coopération entre les autorités sanitaires et les autorités spatiales au niveau national, et juge bienvenus les réseaux intersectoriels existants qui favorisent l'échange d'idées entre les secteurs de l'espace et de la santé ;

3. *Encourage* les États Membres à mettre en place, compte dûment tenu des questions juridiques et déontologiques, un environnement politique propice et des mécanismes de gouvernance permettant d'éliminer les obstacles à une utilisation efficace des techniques spatiales, notamment des solutions de télémédecine ;

4. *Encourage également* les États Membres à promouvoir des politiques de partage de données ouvertes et des démarches participatives permettant d'élargir et d'améliorer l'accès à l'ensemble des informations géospatiales présentant un intérêt pour la santé mondiale, y compris aux données de télédétection et d'observation de la Terre, chaque fois que cela est possible ;

5. *Encourage en outre* les États Membres à rendre possible l'interopérabilité organisationnelle et technique et à promouvoir les activités axées sur la recherche et l'innovation afin de faciliter le développement des sciences et des techniques spatiales et leur application dans le secteur de la santé ;

6. *Invite instamment* les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales à favoriser la mise au point et l'application à plus grande échelle de solutions spatiales pour la santé mondiale, la santé publique et les situations d'urgence susceptibles d'avoir des répercussions sur la santé, ainsi que pour les besoins particuliers des États Membres, et à favoriser un accès équitable à ces solutions, et encourage l'application d'une plus grande variété de solutions spatiales au service du développement durable, y compris au moyen de partenariats public-privé ;

7. *Encourage* les États Membres et les entités participantes à intensifier leur action en faveur du géobalisateur de toutes les ressources présentant un intérêt pour les systèmes de santé, notamment pour les systèmes d'information sanitaire, et à les mettre à la disposition des parties concernées pour leur permettre d'atteindre les objectifs en matière de santé ;

8. *Encourage* les États Membres à conduire les opérations et simulations nécessaires pour évaluer leur état de préparation opérationnelle, leur capacité d'intervention et leur aptitude à utiliser les techniques spatiales en cas d'événement concernant la santé mondiale ;

9. *Se félicite* de la mise en place d'une plateforme spécialisée, coopérative, mondialement accessible et multiforme, basée à Genève, afin de promouvoir, sur les questions relatives à l'espace et à la santé mondiale, une collaboration effective entre les États Membres, les entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les acteurs concernés ;

10. *Souligne* qu'en ce qui concerne l'espace au service de la santé mondiale, il faudrait suivre et répertorier chaque année l'ensemble des activités essentielles, documents de référence et plans d'action émanant des entités des Nations Unies, en incluant les activités, documents et plans émanant de l'Organisation mondiale de la Santé, d'autres organisations internationales, des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, dans la mesure du possible, d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs non gouvernementaux, et souligne également que le recueil annuel des activités ainsi obtenu devrait servir de référence pour recenser et examiner les lacunes à combler et les possibilités à exploiter, et qu'il devrait être diffusé largement afin d'informer les acteurs du domaine concernés et de promouvoir la coopération entre eux ;

11. *Reconnaît* qu'il importe d'analyser et d'évaluer le rôle et les intérêts des différents acteurs qui interviennent actuellement dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale, afin de favoriser les effets de synergie, la complémentarité, la coopération et la coordination entre tous les acteurs ;

12. *Souligne* la nécessité d'améliorer, de manière équitable et durable, la coordination et la coopération intersectorielles pour assurer l'efficacité des activités de renforcement des capacités menées aux niveaux international, régional, national et infranational en rapport avec l'application des sciences et des techniques spatiales dans le domaine de la santé mondiale ;

13. *Encourage* les États Membres à engager les établissements d'enseignement et autres mécanismes de renforcement des capacités à motiver au plus tôt les jeunes professionnels de santé à acquérir des compétences et des capacités dans le domaine de l'espace ;

14. *Convient* de promouvoir les activités de renforcement des capacités devant être organisées par les entités des Nations Unies et d'autres acteurs compétents, avec l'objectif de continuer à sensibiliser les acteurs qui suivent des approches « Une seule santé » à l'importante contribution des sciences et techniques spatiales et à renforcer leur implication à cet égard, en vue d'augmenter le nombre d'organisations et d'autres acteurs du domaine de la santé qui prennent une part active à l'exploitation des sciences et des techniques spatiales.